Picardie Nature

Etudier agir sensibiliser

Lettre d'information – février 2009

ASSEMBLEE GENERALE SAMEDI 21 MARS ….. ASSEMBLEE GENERALE SAMEDI 21 MARS…. ASSEMBLEE GENERALE SAMEDI 21 MARS ….. ASSEMBLEE GENERALE SAMEDI 21 MARS…. ASSEMBLEE GENERALE …

Vague de froid et suspension de la chasse des incohérences en Picardie

La vague de froid qui a sévit dans le Nord de la France au début du mois de janvier a réduit considérablement la possibilité pour de nombreux oiseaux, en particulier les oiseaux d'eau, de s'alimenter alors qu'ils avaient des besoins énergétiques accrus. Pour répondre aux demandes des responsables de la chasse consultés par les préfets des trois départements, ces derniers ont pris des arrêtés de suspension provisoire de la chasse aux oiseaux migrateurs, curieusement différents d'un département à l'autre.

En ce qui concerne la durée de la suspension, elle n'a été que de 5 jours dans la Somme (du 8 au 13 janvier), contre 10 jours dans l'Oise (du 7 au 17) et l'Aisne (du 9 au 18).

En ce qui concerne les espèces, aucun des trois préfets n'a retenu les mêmes :
Arrêt de la chasse à la Bécasse uniquement, dans l'Aisne,
Limicoles (chevaliers, pluviers, courlis, vanneau…), turdidés (grives, merles) dans l'Oise,
Et dans la Somme, les mêmes espèces que dans l'Oise mais en maintenant ouverte la chasse au vanneau huppé, espèces pourtant en déclin en Europe.

Quant aux anatidés (canards et oies), ont leur a réservé un traitement de faveur puisqu'ils n'ont pas bénéficié de la suspension de la chasse dans aucun des trois départements, faisant ainsi penser que l'on n'était pas dans un objectif d'assurer la tranquillité de toutes les espèces dans les zones humides de Picardie pendant cette période difficile pour elles. L'hétérogénéité dans les listes d'espèces et dans les durées de suspension semble être, malheureusement, à l'image de l'influence des chasseurs sur les préfets.

Picardie Nature s'est étonné également de la lenteur avec laquelle la Direction Nationale de l'ONCFS a activé le protocole « vague de froid » pour les anatidés. Ce protocole consiste à demander aux techniciens de l'environnement d'évaluer l'impact sur les oiseaux (surface d'étangs gelés, distance de fuite des animaux, réserve de graisse…). Alors que les températures chutaient depuis Noël, le 5 janvier aucune consigne n'était encore, semble-t-il, donnée par la Direction Nationale à la brigade de la Somme. Par ailleurs l'association regrette de ne pas avoir été sollicitée par les préfets pour émettre un avis, au même titre que les fédérations de chasse, alors qu'elle dispose d'un réseau d'ornithologues répartis sur l'ensemble de la Picardie.

Devant ce qu'elle considère comme un manque de sérieux, au regard des décisions prises, Picardie Nature est intervenue par courrier et voie de presse pour réclamer davantage de transparence. Nous avons saisi officiellement les préfets des trois départements pour obtenir communication des avis émis par les fédérations de chasse et l'ONCFS et qui ont servi de base à la rédaction des arrêtés de suspension partielle de la chasse.

Patrick THIERY

Picardie Nature avait demandé dès le vendredi 2 janvier aux préfets de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne l'activation du protocole national "vague de froid" et la suspension de la chasse. Nous avons renouvelé cette démarche le 6 janvier en rappelant la situation préoccupante pour les espèces et en précisant que nous serons très vigilants aux suites données. Sur notre site internet et sur la liste naturaliste obspicardie, nous avons appelé les ornithologues et observateurs de terrain à réagir auprès des préfets en fournissant les coordonnées des 3 préfectures (fax, téléphone et mail)

Picardie Nature – B.P. 50835 • 80008 Amiens Cedex – Secrétariat : tél.03.62.72.22.50
E-Mail : contact@picardie-nature.org • Site Internet : www.picardie-nature.org